



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLICS

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

- Lors de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2021 :

RÈGLEMENT 488-21

Le règlement 488-21 a été adopté relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 487-21. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal.

Donné à Scotstown, ce 7 juin 2021

Monique Polard, Directrice générale